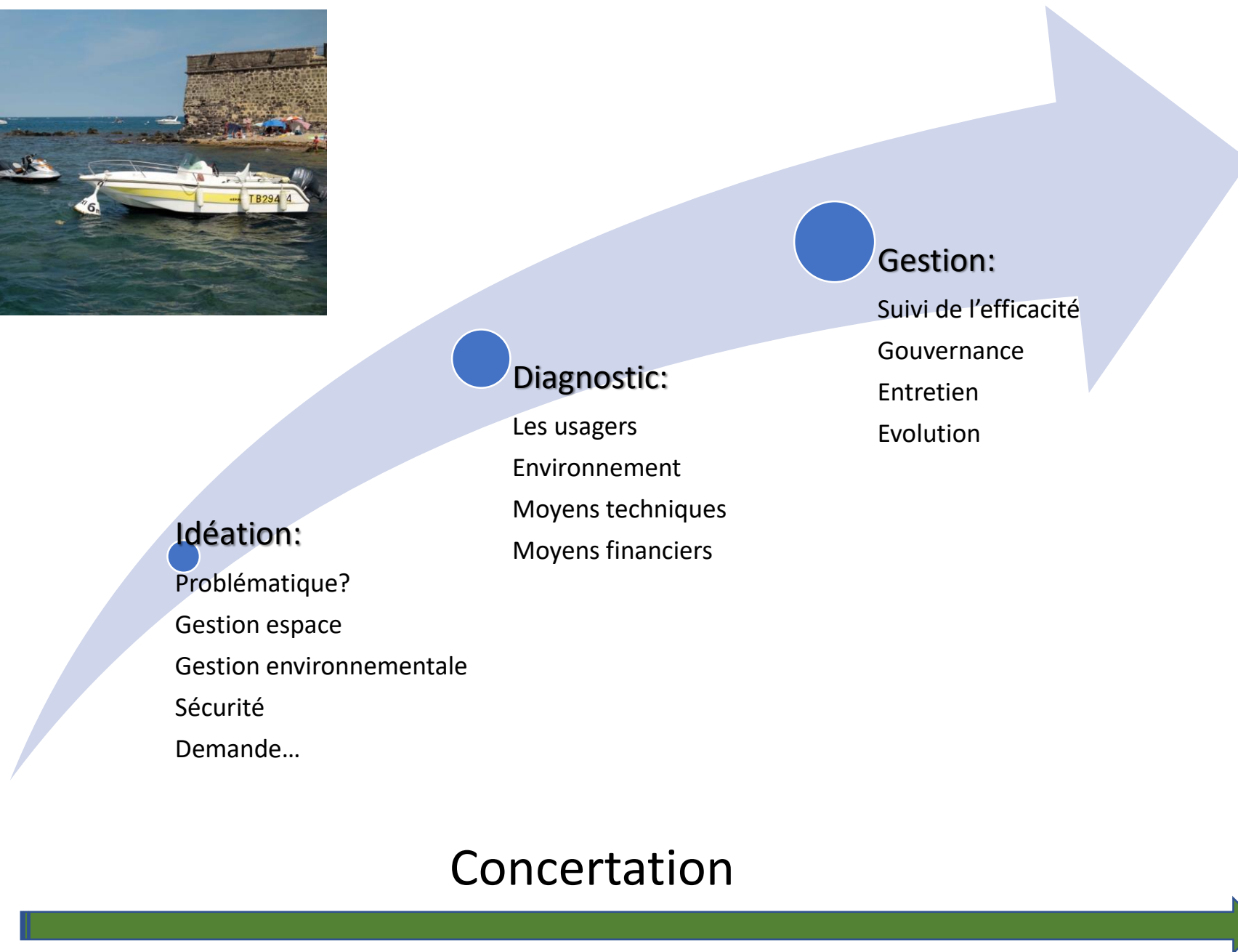




## Les clés de réussite d'une ZMEL: retour sur plus de 5 ans d'expérience à Agde

*Ville d'Agde – Direction de la gestion du milieu marin*

*Sylvain Blouet*







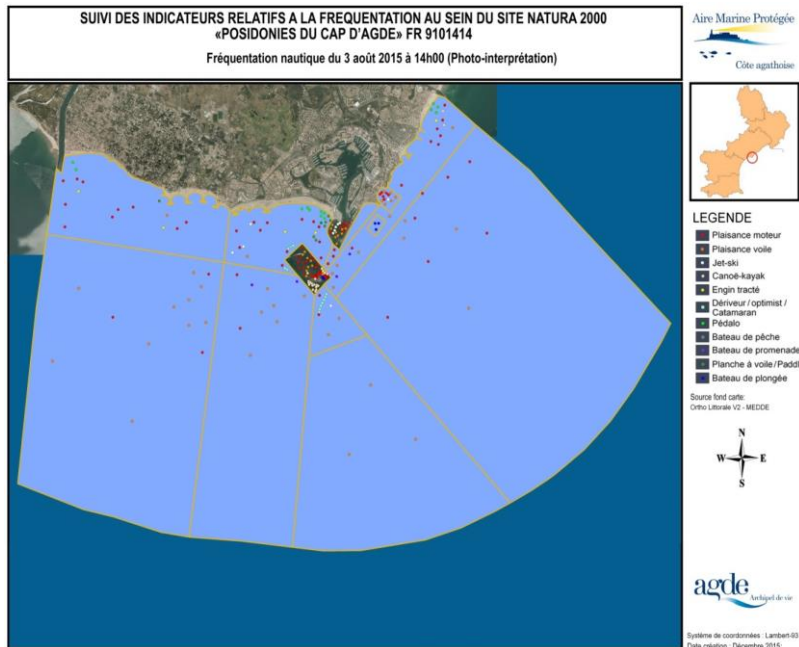
# Diagnostic

Enquête de terrain / Questionnaire et entretien  
Qui, combien, type embarcation, durée, pourquoi....

Analyse écologique/ bathymétrie HR/ cartographie HR / étude des sols

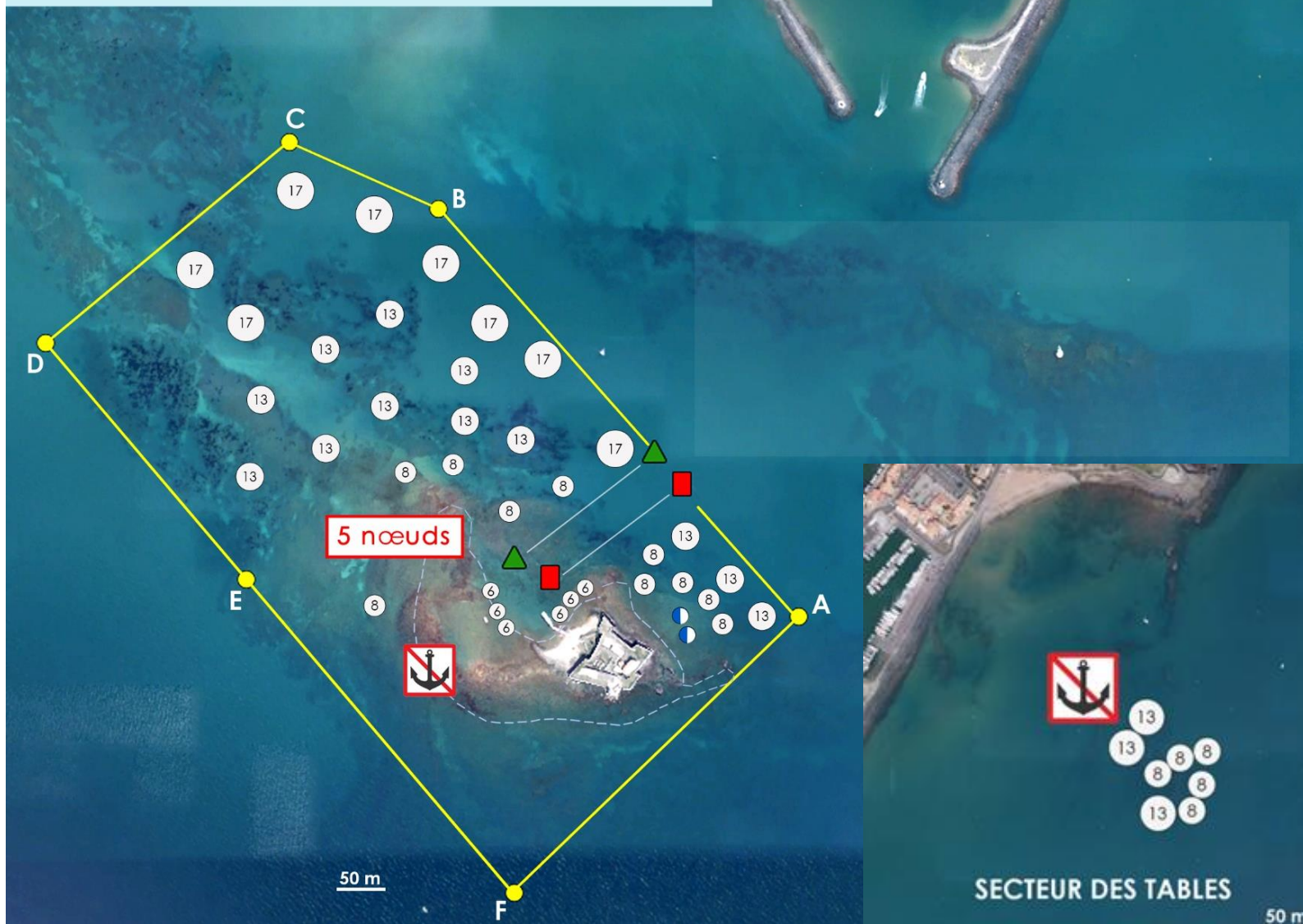
=> Concertation

Clé:  
Un diagnostic  
exhaustif et actualisé



## Catégories des bouées d'amarrage :

- 17 Bateau de moins de 17 m
- 13 Bateau de moins de 13 m
- 8 Bateau de moins de 8 m
- 6 Bateau de moins de 6 m
- 🚣 Réservée aux centres et clubs de plongée
- 🚧 Chenal
- Balisage de la ZMEL
- Isobathe 1,5 m



## ZMEL Brescou - les Tables

- Plus importante de la région Occitanie
- Accès libre
- Espace réglementé
- Utilisation de systèmes « écologiques »

- Financements : DREAL/ Agence de l'Eau / Ville d'Agde

### Objectifs:

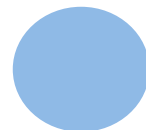
- Restaurer les fonds marins
- Sécuriser le secteur

### Secteur de Brescou:

- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre
- 38 mouillages écologiques
- 6 bouées de délimitation
- 4 bouées de chenal

### Secteur des Tables :

- Du 15 avril au 15 octobre
- 6 mouillages écologiques







# Gestion

## Information et surveillance

- 2 agents saisonnier du 1 Juin à fin aout

Rencontre avec les usagers  
Information et sensibilisation  
Veille sur l'état des systèmes de mouillages

- Renfort ponctuel par des agents assermentés

Clé:  
Être au contact des usagers





# Gestion

Bien connaitre pour bien gérer

Clé:  
Une gestion  
adaptative



Indicateurs	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon	Indéterminé
<i>Posidonie (nb de fscx/m²)</i>						
<i>Grande Nacre (nb de Grande Nacre/ 100m²)</i>						
<b>Connaissance de la réglementation</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Perception de la réglementation</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Perception de la sécurité</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Infractions</b>	≥60	45≤x<60	30≤x<45	15≤x<30	<15	
<b>Connaissance des buts de la ZMEL</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Perception de la ZMEL comme outil de protection de l'environnement</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Satisfactions des aménagements</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Perception des conflits</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>suffisance d'information</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Connaissance des espèces protégées</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Tailles minimales de captures</b>	-1≤x<-0,6	-0,6≤x<-0,2	-0,2≤x<0,2	0,2≤x<0,6	x≥+0,6	
<b>Adhésion des acteurs</b>						
<b>Moyens humains et techniques</b>						
<b>Budget de fonctionnement</b>						
<b>Macro-déchets (volume en L)</b>	≥7	5≤x<7	3≤x<5	1≤x<3	x≤1	
<b>Application Smartphone</b>						
<b>Patrouille Bleue (n° de brochures distribuées)</b>	x<90	90≤x<110	110≤x<130	130≤x<150	x≥ 150	
<b>Outils de communication (score)</b>	x≤2	2<x≤4	4<x≤6	6<x≤8	8<x≤10	



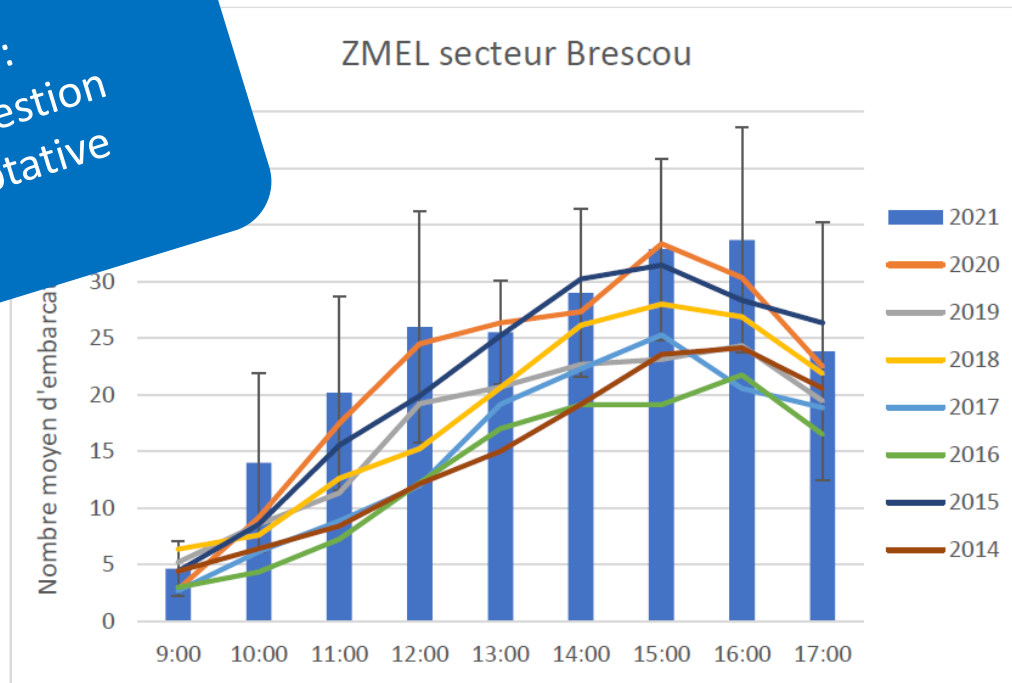
## Gestion

Bien connaître pour bien gérer

Clé:  
Une gestion  
adaptative

Répondre à la demande  
Adapter les dispositifs

=> Les ZMELs des espaces dynamiques

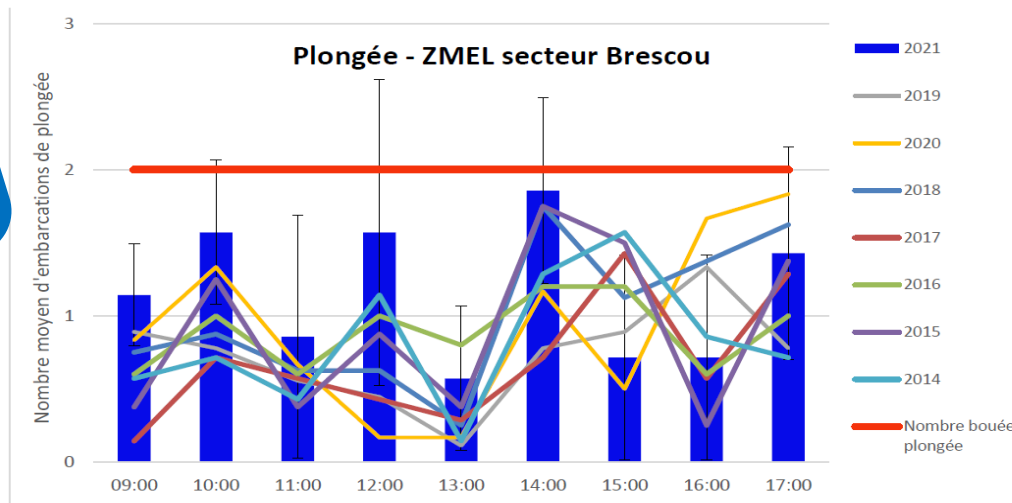


## Gouvernance

Conseil des mouillages : annuel

=> Evolution

Clé:  
concertation







# Gestion

## Maintenance et installation

Clé:  
Une gestion  
adaptative

- Contrôle, préparation et entretien des bouées
- Localisation et vérification de chaque système d'ancrage
- Installation des bouées
- => prestataire extérieur: cout env 40 000 € pour 44 dispositifs ( ancrage + ligne)
- Désinstallation, stockage et nettoyage : en régie  
ETP= 10J à 3 agents







# Gestion

## Communication

### Diffusion de l'information :

- Panneaux, dépliants bilingues
- Vidéo en ligne
- Presse régionale et locale
- Sites Internet d'information
- Radios locales
- TV
- Réseaux sociaux

Clé:  
Faire connaître



### Un espace accessible et réglementé

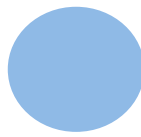
- La ZMEL est soumise à un arrêté inter-préfectoral ainsi qu'à un règlement de police :
- Il est **interdit de mouiller** une ancre dans le périmètre de la ZMEL, sauf en cas de nécessité absolue.
  - **La navigation dans la ZMEL n'est possible que pour s'amarrer ou quitter une bouée**, à l'exception de la zone sud entre les bouées E-F-A du secteur de Bresscou.
  - La vitesse de navigation dans la ZMEL est limitée à **5 nœuds**.
  - Il est interdit de s'amarrer à couple sur une même bouée (sauf clubs de plongée sur leurs bouées).
  - L'amarrage à une bouée est possible **entre le lever et le coucher du soleil** à l'exception des clubs de plongée et des pêcheurs professionnels petits métiers. Leur utilisation permanente est interdite.
  - 2 bouées différenciées sont strictement réservées aux centres et clubs de plongée.
  - Il est interdit de jeter ses déchets, de réparer, d'entretenir ou d'avaler en carburant son embarcation.

La **patrouille bleue** de l'aire marine protégée navigue sur zone pour vous conseiller et vous informer. L'arrêté inter-préfectoral et le règlement de police sont consultables sur les sites internet de la préfecture maritime de Méditerranée et de la Ville d'Agde, à la Direction du milieu marin et à la Capitainerie.



### OBJECTIFS DE PROTECTION de l'environnement marin

- Préserver la Grande nacre, mousses et l'un des plus grands corallifères du monde.
- Conservier les herbiers de posidonies.
- Éviter l'implantation d'espèces exotiques pour être envahissantes.
- Éviter l'implantation de plantes aquatiques.
- Éviter l'implantation de plantes aquatiques.
- Éviter l'implantation de plantes aquatiques.





## La ZMEL 2.0

### Expérimentation d'une bouée connectée

#### Métriques monitorés en temps réel

- Nombre de bateaux au mouillage
- Taux occupation jour/nuit
- Taux et Pic de fréquentation



Clé:  
Innover pour  
s'adapter

